

CPG Croissance boursière de TD Canada Trust Document d'information relatifs aux CPG Croissance boursière de TD Canada Trust souscrits après le 24 juin 2008

Voici des modalités supplémentaires qui s'appliquent aux CPG Croissance boursière de TD Canada Trust*, notamment le CPG PLUS*, le CPG PLUS US*, le CPG PLUS FINANCE*, le CPG PLUS ÉNERGIE*, le CPG PLUS SERVICES AUX COLLECTIVITÉS* et le CPG PLUS GLOBAL*. Ces modalités s'ajoutent à la Confirmation du placement, au livret Modalités des services financiers et aux Conditions visant les certificats de placement garanti (CPG) et les dépôts à terme (régimes enregistrés), selon le cas.

1. Les CPG Croissance boursière et les Flexi-Options de revenu de retraite (ORR) - comprenant les FRR, FRV, FRRI et FRRR) ou les régimes d'épargne-études de TD Canada Trust :

Si vous achetez un CPG Croissance boursière dans le cadre de votre régime d'épargne-études de TD Canada Trust ou d'un Flexi-ORR de TD Canada Trust, ou si vous transférez un CPG Croissance boursière de votre régime d'épargne-retraite de TD Canada Trust à un Flexi-ORR de TD Canada Trust, il ne peut pas être utilisé pour effectuer un paiement demandé ou exigé à votre Flexi-ORR ou à votre régime d'épargne-études ou un retrait de ces derniers à moins que ce CPG Croissance boursière soit la dernière propriété qui reste dans votre régime. Si un CPG Croissance boursière est utilisé pour effectuer un paiement à votre Flexi-ORR ou à votre régime d'épargne-études, ou pour effectuer un retrait de ces derniers, la partie encaissée diminuera le capital, tel qu'il est mentionné ci-dessous, et aucun intérêt ne sera versé sur la somme encaissée. Le rendement du CPG Croissance boursière sera fondé sur le capital qui peut avoir été réduit par suite d'un paiement ou retrait demandé ou exigé avant l'échéance, ce qui correspond au montant du capital restant à l'échéance.

2. Les revenus d'intérêt des CPG Croissance boursière de TD Canada Trust sont liés aux facteurs suivants :

CPG PLUS : Les revenus d'intérêt sont liés à l'indice S&P/TSX 60.⁽¹⁾

CPG PLUS US : Les revenus d'intérêt sont liés à l'indice S&P 500.

CPG PLUS GLOBAL : Les revenus d'intérêt sont liés au rendement combiné des indices boursiers suivants :⁽²⁾

l'indice S&P/TSX 60, l'indice S&P 500, l'indice FTSE 100, l'indice Nikkei225 et l'indice Dow Jones EUROSTOXX50. La pondération de chacun de ces indices sera déterminée par La Banque Toronto-Dominion et peut varier d'une journée à l'autre.

CPG PLUS FINANCE : Les revenus d'intérêt sont liés à l'indice des banques S&P/TSX.

CPG PLUS ÉNERGIE : Les revenus d'intérêt sont liés à l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX.

CPG PLUS SERVICES AUX COLLECTIVITÉS : Les revenus d'intérêt sont liés à l'indice plafonné des services publics S&P/TSX.

3. Le calcul des revenus d'intérêt

Les CPG Croissance boursière de TD Canada Trust sont émis par La Société d'hypothèques TD. Le nom de l'« émetteur » est inscrit sur votre confirmation du placement (la « confirmation »). Il n'y a aucun intérêt couru garanti à payer sur votre CPG. Vous pouvez recevoir, à la date d'échéance, des intérêts qui sont calculés en multipliant :

- le « capital » investi, qui peut avoir été réduit de tout paiement ou retrait effectué après la date d'émission si votre CPG a été détenu dans un Flexi-ORR TD Canada Trust ou un régime d'épargne-études (le « capital ») par
- le pourcentage d'augmentation (le « rendement »), le cas échéant, du rendement de l'indice boursier applicable jusqu'à concurrence d'un maximum (le « maximum »), tel qu'il est indiqué dans votre confirmation.

Le « rendement » est la différence, le cas échéant, exprimée en pourcentage, entre le niveau de clôture (NC) et le niveau d'ouverture (NO) de l'indice applicable. Le NO est le niveau de clôture de l'indice applicable deux jours ouvrables après la date d'émission. Pour plus de certitude, si la Bourse applicable associée à un indice non canadien n'est pas ouverte à la négociation le deuxième jour ouvrable après la date d'émission, le prochain jour où cette Bourse non canadienne est ouverte à la négociation sera utilisé pour déterminer le NO de cet indice particulier.

Le NC est le cours de clôture de l'indice applicable un (1) jour ouvrable avant la date d'échéance. Pour plus de certitude, si la Bourse applicable associée à un indice non canadien n'est pas ouverte à la négociation ce jour-là, le jour précédant le jour où cette Bourse non canadienne est ouverte à la négociation sera utilisé pour déterminer le NC de cet indice particulier.

L'établissement du NO et du NC ne tient pas compte des dividendes payables à l'égard des titres faisant partie des indices sous-jacents. Le rendement ne doit pas être supérieur au maximum.

« Jour ouvrable » désigne une journée au cours de laquelle des opérations de négociation ont lieu à la Bourse de Toronto.

4. Les revenus d'intérêt sont versés à la date d'échéance

Si le rendement est supérieur à zéro, vous recevrez votre capital et les revenus d'intérêt à la date d'échéance. Si le rendement est inférieur ou égal à zéro, aucun revenu d'intérêt ne sera versé, et seul votre capital vous sera remis à la date d'échéance. Ce risque de revenu d'intérêt nul différencie ce produit d'un placement à taux fixe qui garantit un rendement.

5. Tous les CPG Croissance boursière de TD Canada Trust

- Le revenu d'intérêt ne s'accumule pas et ne peut être calculé avant l'échéance.
- Le rendement passé d'un indice ne garantit pas le rendement futur.
- Si, de l'avis de l'émetteur ou de ses conseillers professionnels, en agissant de manière raisonnable, un indice ne représente pas équitablement le rendement du marché qu'il est censé reproduire, en raison d'un bouleversement du marché important ou d'un autre événement ou circonstance déterminant, ou si un indice n'est plus offert, l'émetteur pourrait, en agissant de manière raisonnable, rajuster la valeur ou la pondération d'un indice, ou remplacer ou ajouter un autre indice aux fins du calcul du revenu d'intérêt du CPG.
- Les CPG Croissance boursière TD Canada Trust ne sont pas rachetables avant l'échéance, sauf en cas de décès. Tout rachat avant l'échéance dans une autre circonstance est soumis à l'approbation de TD Canada Trust et expose le porteur à une pénalité pour rachat anticipé. Une telle pénalité sera appliquée au Capital, faisant en sorte que vous recevriez un montant inférieur au Capital. Aucun revenu d'intérêt n'est payable en cas de rachat avant l'échéance.
- Les CPG Croissance boursière de TD Canada Trust pourraient vous convenir, selon votre niveau de tolérance au risque et votre besoin de liquidités. Vous devriez réfléchir à savoir si ce produit correspond à votre tolérance au risque et répond à vos besoins, et de quelle façon, afin de déterminer s'il vous convient.
- Vous pouvez obtenir l'information aux présentes sur demande et en tout temps avant ou après l'émission du CPG. Vous pouvez consulter cette information sur notre site web ou en version papier sur demande.
- Vous pouvez obtenir à votre succursale, sur demande et en tout temps, de l'information sur le rendement de l'indice ou des indices auxquels le revenu d'intérêt de votre CPG est lié, sur le dernier niveau disponible de cet ou ces indices la veille de votre demande de renseignements, et sur le rapport entre ce niveau et les intérêts payables aux termes du CPG.

6. Modalités additionnelles relatives aux ventes de CPG Croissance boursière de TD Canada Trust par téléphone

- Si vous achetez l'un des CPG Croissance boursière de TD Canada Trust par téléphone et que vous ne recevez pas le présent document d'information relatif aux CPG Croissance boursière de TD Canada Trust au moment de l'achat, vous pouvez annuler l'achat dans les 48 heures suivant la réception réelle ou réputée d'un Document d'information.
- De par la loi, vous êtes présumé avoir reçu le Document d'information cinq jours après la date du cachet d'oblitération de ce document lorsque nous sommes l'expéditeur.

Dès que vous exercez ce droit de résiliation, TD Canada Trust vous remboursera, le capital, s'il y a lieu, déposé aux termes de l'achat, ainsi que tous frais liés que vous auriez payés à l'achat.

7. Modalités additionnelles relatives aux ventes électroniques des CPG Croissance boursière de TD Canada Trust

- Si vous achetez un des CPG Croissance boursière de TD Canada Trust par Internet, vous recevrez le présent *Document d'information* par voie électronique avant votre achat. Vous pouvez annuler l'achat dans les 48 heures suivant l'achat.

Dès que vous exercez ce droit de résiliation, TD Canada Trust vous remboursera le capital, s'il y a lieu, déposé à la suite de l'achat et tous les frais relatifs à l'achat que vous avez payés.

Je consens/Nous consentons aux dispositions du présent Document d'information au moment de l'achat du CPG.

J'accuse/Nous accusons réception de la divulgation orale de ce qui suit : 1) la durée du CPG; 2) de quelle manière je recevrai/nous recevrons le capital et le revenu d'intérêt, s'il y a lieu, à l'échéance; 3) la date d'échéance du CPG; et 4) l'information présentée aux sections 3, 4 et 5 du présent *Document d'information*.

X _____ Date: _____

X _____ Date: _____

(1) L'indice « S&P 500 », « Standard & Poor's », « S&P », « Standard & Poor's 500 » et « 500 » sont des marques de commerce de The McGraw-Hill Companies, Inc. TSX est une marque de commerce de la Bourse de Toronto. La Banque Toronto-Dominion est titulaire d'une licence d'utilisation de ces marques. L'indice Dow Jones EUROSTOXX 50 constitue du matériel exclusif pourvu de droits d'auteur. La Banque Toronto-Dominion est un utilisateur licencié, à certaines fins, de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 et des marques de commerce associées. Ni STOXX Limited ni Dow Jones & Company, Inc. ne commandite, n'approuve, ni ne promeut les produits liés à l'indice Dow Jones EUROSTOXX 50.

Les produits CPG PLUS, CPG PLUS SERVICES FINANCIERS, CPG PLUS ÉNERGIE, CPG PLUS SERVICES AUX COLLECTIVITÉS, CPG PLUS US et CPG PLUS GLOBAL ne sont ni commandités, ni approuvés, ni vendus, ni promus par Standard & Poor's ou par la Bourse de Toronto et ni l'une ni l'autre entité ne fait une quelconque déclaration, garantie ou condition au sujet de l'opportunité d'investir dans ces produits.

(2) Les rendements du CPG PLUS GLOBAL sont liés au rendement combiné des indices boursiers suivants : S&P/TSX 60, S&P 500, FTSE 100, Nikkei225 et Dow Jones EUROSTOXX 50. Les indices indiqués, les Bourses qui leur sont associées ou toute entité qui prépare ou publie de tels indices ainsi que les titulaires des marques de commerce associées à ces indices ou à ces entités n'ont aucun lien avec le produit CPG PLUS GLOBAL. La pondération de chacun de ces indices sera déterminée par La Banque Toronto-Dominion et peut varier d'une journée à l'autre. L'utilisation ou la mention de tout indice ou marque de commerce ne se veut que d'ordre général et n'implique aucune approbation de la part de l'une ou l'autre de ces entités.